

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous quelques précisions concernant le déroulement de la journée du 1er mai 2023.

- L'installation sera possible dès 6h du matin et jusqu'à 7h45 environ afin de permettre l'ouverture du pucier aux visiteurs dès 8h. Nous vous communiquerons au préalable les instructions pour le déchargement de votre véhicule ainsi qu'un créneau horaire à respecter pour accéder au parking de déchargement.
- Dès votre arrivée, merci de vous présenter au portail de l'école où nous vous ferons signer le registre. Nous vous remettrons alors un « bon d'accès ».
- Merci de présenter le « bon d'accès » aux organisateurs présents sur place. Ils vous indiqueront alors votre emplacement. Pour une bonne circulation dans les allées et faciliter vos installations, l'accès motorisé n'est pas autorisé au déballage comme au remballage.
- Pensez à vous munir de vos tables et/ou tréteaux. Des tables sont disponibles à la location pour la journée.
- Le pucier fermera ses portes à 17h. C'est seulement à partir de cette heure et jusqu'à 18H30 que la route d'accès au parking de chargement sera ouverte.
- Merci de bien vouloir laisser votre emplacement aussi propre qu'à votre arrivée. Un petit sac poubelle vous sera fourni pour rassembler vos déchets.
- Des toilettes seront accessibles à tous depuis la cour de l'école.
- Afin de vous faciliter la vente, nous vous proposerons un service de livraison de restauration pour le déjeuner, si vous ne souhaitez/pouvez pas laisser votre stand sans surveillance. Un système de précommande vous sera proposé.

Nous espérons que vous passerez une agréable journée marchande et vous adressons nos sincères salutations en attendant de vous accueillir.

L'équipe du Sou des Ecoles de Bilieu.

<p align="center">REGLEMENT INTERIEUR DU PUCIER DU SOU DES ECOLES DE BILIEU (document à lire, signer et renvoyer en même temps que votre réservation)</p>

Article 1: Le pucier du Sou des Ecoles de Bilieu, organisé dans la Cour de l'école Petit Prince à Bilieu le 1er Mai est réservé en priorité aux particuliers.

Article 2: Les droits de place, non remboursables, s'élèvent à 3€ le mètre linéaire, 4€ le mètre linéaire sous préau/chapiteau (places limitées, tables non fournies). Possibilité de louer une table de 180cm x 75cm pour la journée au tarif de 2€ la table. Les éventuels portants à vêtements doivent entrer dans les mètres alloués.

Article 3: Les places sont attribuées suivant l'ordre de réservation pour tous les exposants.

Article 4: Le placement des exposants se fait de 6h à 7h45, l'accès aux surfaces d'exposition leur est strictement réservé durant ces horaires. Tout exposant qui se présenterait au parking de déchargement en dehors du créneau horaire se verra refusé l'accès à celui-ci.

Article 5: L'ouverture au public est prévue de 8h à 17h. L'accès au parking de chargement pour le remballage ne pourra se faire avant 17h.

Article 6: Un droit d'entrée de 1€ sera demandé aux visiteurs âgés de plus de 12 ans. La gratuité sera accordée en dessous de cet âge.

Article 7: Les organisateurs ne seront en aucun cas tenus responsables des différends, des vols, des dégradations ou autres désagréments intervenant entre exposants et acheteurs.

Article 8: Les organisateurs perçoivent l'exclusivité des droits d'entrée et des recettes de restauration.

Article 9: Les exposants auront à cœur de laisser l'emplacement alloué dans le même état qu'ils l'auront trouvé le matin.

Extrait de l'Arrêté Préfectoral:

- Les vendeurs occasionnels ne peuvent, au maximum, participer à ce genre de manifestation que deux fois par an. Toute demande de participation doit être assortie d'une « attestation sur l'honneur » précisant que ce nombre limité de participations est respecté.
- Interdiction est faite aux particuliers de vendre ou échanger à cette occasion des objets autres que personnels et usagés.
- L'organisateur ouvrira un registre dans lequel sera portée l'identité des vendeurs. Ce registre sera tenu à la disposition des autorités pendant la durée de la manifestation.

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance de ce règlement et l'accepte.

Date :

Signature: